



Remboursement d'un produit payé non retiré

Par **fabrice8752**, le **09/12/2012 à 10:46**

Bonjour, j'ai acheté du carrelage en quantité, mais j'en ai retiré qu'une petite partie, le reste de la marchandise se trouve encore au magasin. Cela fait plus de 7 jours que la marchandise est achetée. Ai-je le droit quand même d'avoir un droit de remboursement si je veux me rétracter pour le reste qui est encore au magasin? Merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **09/12/2012 à 10:51**

bonjourrrrrpour un achat en magasin, il ne peut être invoqué le délai de rétractation.rrrrrnEventuellement tentez une négociation